

N° 9-6

# BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



## DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 10 septembre 2021

### **AVIS ET PUBLICATION :**

- SERVICES DECONCENTRES :
  - DDETSPP
  
- DIVERS :
  - CHU de Reims
  - Centre Hospitalier de Champagne

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) (rubrique - Publications).

# SOMMAIRE

## SERVICES DECONCENTRES

### Direction départementale de l'emploi , du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne (D.D.E.T.S.P.P.)

p 6

- Arrêté du **10 septembre 2021** portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents placés sous l'autorité de Madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne

## DIVERS

### ☒ Centre hospitalier universitaire de Reims

p 11

- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-100 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Florin ARDELEAN
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-127 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétence et délégation de signature à M. Philippe BENOIT
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-126 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Thomas BERTRAND
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-112 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétence et délégation de signature à Mme Hilde BIAIS
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-131 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétence et délégation de signature à Mme Carine CAULET
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-094 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétence et délégation de signature à M. Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-113 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétence et délégation de signature à Mme Sandrine COURROUX
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-193 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Justine DE LA ROCHE
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-190 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à Mme Lucie DELECRAY
- Décision n° LMF/LL/VM/2021-093 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Frédéric ESPENEL
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-133 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Carole FRANCES
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-148 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à Mme Mélanie GAILLARD
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-107 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à Mme Monique GARNON
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-099 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Cédric GAROT
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-125 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Sébastien GAYET

- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-096 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Laurent GUCCIONE
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-097 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Marie HENRY
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-103 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à M. Christophe HERENT
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-135 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Dominique HETTLER
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-136 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Marion LAFAURIE
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-115 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Martin LAFON
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-122 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à Mme Anne LALLEMENT
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-108 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à M. Arnaud LECOMTE
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-137 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Maryline LEGRAND
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-120 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Jeannine LEONARD
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-098 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Ludovic LORRAIN
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-095 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Yanniss MAKOUDI
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-138 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Antonin MARECHAL
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-140 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Elise MICHELET HUOT
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-116 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Quentin MORETTE
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-117 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Sylvain PASTEAU
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-142 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Brigitte PICAUD PONSINET
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-118 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Sandrine ROUQUETTE
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-110 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. David ROZE
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-144 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Bérénice SADON
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-123 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Léa THUILLEAUX
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-124 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Lucas TIDADINI
- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-111 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à Mme Claire ULRICH

- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-183 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Linda BERIC

- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-184 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Léa BOYARD

- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-185 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Brigitte FRANZI

- Décision n° LMF/FE/LL/VM/2021-187 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Eric VALLEE

## **✉ Groupement Hospitalier de Champagne**

**p 114**

- Décision n° LMF/FE/LL/EC/2021-169 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Christophe AMANN

- Arrêté n° LMF/LL/EC/2021-150 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à Mme Hilde BIAIS

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-167 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Caroline BOUTEILLER

- Arrêté n° LMF/LL/EC/2021-151 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à M. Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-157 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Françoise DE TOMMASO

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-158 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Nathalie DERVIN

- Arrêté n° LMF/LL/EC/2021-152 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à M. Frédéric ESPENEL

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-171 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Joëlle FERRAND

- Arrêté n° LMF/LL/EC/2021-153 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à Mme Cédric GAROT

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-155 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Isabelle GARREAU-ABARZUA

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-159 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Sophie JOLY

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-160 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Michèle LECHNER

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-161 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Laurent LEMOUX

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-162 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Hélène MACAIGNE

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-170 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Paul PASCALI

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-178 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Nathalie RENAUDIN

- Arrêté n° LMF/LL/EC/2021-154 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant délégation de signature à M. David ROZE

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-174 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à Mme Lydie VALLET-TADEUSZ

- Arrêté n° LMF/FE/LL/EC/2021-156 du **1<sup>er</sup> septembre 2021** portant attribution de compétences et délégation de signature à M. Pierre VONNA



# Services déconcentrés

**Services déconcentrés**

**DDETSPP**



**PRÉFET  
DE LA MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail  
des solidarités et de la protection des populations**

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents placés sous l'autorité de Madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations de la Marne

VU

- le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales interministérielles,
- le décret du 17 août 2021 du président de la République nommant monsieur Emile SOUMBO, secrétaire général de la préfecture de la Marne, sous-préfet de Châlons en Champagne,
- l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 nommant madame Ghislaine LUCOT directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Marne,
- l'arrêté préfectoral du DS 2021-039 du 21 avril 2021 portant délégation de signature en matière d'administration générale à madame Ghislaine LUCOT directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne,
- le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités (DREETS), des directions départementales de l'emploi, du travail, et des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP),

## **A R R Ê T E**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les délégations accordées à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral DS 2021-039 du 21 avril 2021 susvisé sont exercées par mesdames Zdenka AVRIL et Danielle SABATIER, directrices départementales adjointes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de madame Ghislaine LUCOT, de madame Zdenka AVRIL et de madame Danielle SABATIER, subdélégation de signature est accordée dans les domaines qui suivent :

### **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité :**

A madame Virginie GUERIN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les correspondances relevant de ce service.

### **Service politiques d'insertion par l'hébergement et le logement :**

A madame Evelyne CHRETIEN-DUCHAMP, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'effet de signer les courriers et documents courants relatifs :

- à l'admission au bénéfice de l'aide sociale à la charge de l'Etat
- à l'admission au titre de l'aide sociale dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale
- aux contrôles des établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'au contrôle et approbation de leurs documents budgétaires et délibérations
- à l'instruction des dossiers et notification des avis relatifs à la prévention des expulsions (commission de prévention des expulsions locatives de Châlons-en-Champagne), à l'exception des décisions d'octroi du concours de la force publique
- à l'instruction des dossiers et à la notification des décisions prises par la commission de médiation

A madame Anabell GUENON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale et à madame Viviane FRAMBOURT, attachée d'administration, pour ces mêmes actes, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Evelyne CHRETIEN-DUCHAMP.

### **Service Solidarités, insertion et cohésion des territoires :**

A madame Pascale LAUNOIS, inspectrice des affaires sanitaires et sociales, à l'effet de signer :

- les courriers et documents courants relatifs au suivi, au contrôle et à l'approbation des documents budgétaires et des délibérations des établissements sociaux et médico-sociaux (services tutélaires)
- les courriers et documents courants relatifs au suivi, au contrôle des mandataires judiciaires exerçant à titre individuel et des préposés d'établissement ainsi que les courriers et documents relatifs à l'exécution financière des mandataires judiciaires exerçant à titre individuel
- les actes relatifs à l'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat et à l'administration des deniers pupillaires
- les décisions relatives à l'attribution de la carte mobilité inclusion pour les personnes morales
- les courriers courants et les procès verbaux des commissions de réforme
- les mémoires de vacation pour la commission de réforme et le comité médical

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pascale LAUNOIS, subdélégation est donnée pour ces mêmes actes à Mme Emmanuelle ROY, assistante de service social

En l'absence de madame Pascale LAUNOIS et de madame Emmanuelle ROY délégation est donnée à Mme Bénédicte BOUDEREAUX, secrétaire administrative pour les actes relatifs à l'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat et à l'administration des deniers pupillaires

- les courriers et documents courants et les documents d'exécution financière relatifs aux crédits relevant de la politique de la ville (BOP 147) ainsi que de l'intégration et de l'accès à la nationalité française (BOP 104)
- les courriers et documents courants relatifs à l'appel à projets DILCRAH

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pascale LAUNOIS, subdélégation est donnée pour ces mêmes actes à madame Samia DESCARREGA, conseillère d'éducation populaire et de la jeunesse

Au Docteur MAZAL-TOB ELBAZ, à l'effet de signer les courriers courants et les actes relatifs aux comités médicaux départementaux.

### **Service insertion professionnelle, emploi, entreprises et mutations économiques**

A Monsieur Stéphane LARBRE, directeur du travail, à l'effet de signer les actes et correspondances mentionnées à l'article 1-IV de l'arrêté préfectoral DS 2021-039 du 21 avril 2021.

A madame Isabelle WOIRET, responsable unité mutations économiques et entreprises pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive.

### Pôle travail

A Monsieur Jean Pierre TINE, responsable de l'Unité de Contrôle de Reims, pour les décisions relatives aux points mentionnés à l'article 1 - IV-1.2.4.5.6.12.13 et 21 de l'arrêté préfectoral DS 2021- 039 du 21 avril 2021.

### Service concurrence, consommation et répression des fraudes :

A monsieur Owen CABON, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et, en cas d'absence et d'empêchement, à monsieur Pascal ERRE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et, de la répression des fraudes, pour les actes et correspondances relevant du service, tels qu'énoncés dans l'arrêté préfectoral DS 2021- 039 du 21 avril 2021.

### Service sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation :

A monsieur Philippe RODILHAT, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, pour les actes et correspondances relevant de son service tels qu'énoncés dans l'arrêté préfectoral DS 2021-039 du 21 avril 2021 et, en cas d'absence et d'empêchement, à monsieur Hervé DUFOUR, inspecteur de la santé publique vétérinaire, madame Anne-Françoise HEUBLEIN et monsieur YOUB Mohammed-Tayeb, vétérinaires inspecteurs et madame Brigitte ROY, inspectrice en cheffe de la santé publique vétérinaire.

### Service santé, protection animales et environnement :

A monsieur Hervé DUFOUR, inspecteur de la santé publique vétérinaire, pour les actes et correspondances relevant de son service tels qu'énoncés dans l'arrêté préfectoral DS 2021-039 du 21 avril 2021 susvisé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Brigitte ROY, à Monsieur Philippe RODILHAT, inspecteurs en chef de la santé publique vétérinaire

A monsieur Franck DUJARDIN, secrétaire administratif, à l'effet de valider les opérations dans le logiciel ESCALE.

**Article 3 :** Demeurent réservés à la signature de la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les courriers adressés aux autorités suivantes :

- préfets, sous-préfets et chefs des services déconcentrés de l'État
- présidents et directeurs des établissements publics de l'État
- membres élus et directeurs des collectivités territoriales

**Article 4 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 28 avril 2021.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Marne et la directrice départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Châlons-en-Champagne, le 10 septembre 2021

La directrice départementale

  
Ghislaine LUCOT

# Divers

**Divers**

**Centre Hospitalier Universitaire de  
Reims**



## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Florin ARDELEAN, Directeur Adjoint au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, est chargé des fonctions de Directeur Logistique du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

**Article 2 :** Monsieur Florin ARDELEAN a compétence pour l'ensemble des activités de la Direction Logistique qui recouvrent notamment la gestion des flux logistiques et les services de production de restauration et de blanchisserie.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Florin ARDELEAN pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 4 :** Monsieur Florin ARDELEAN a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 5 :** Monsieur Florin ARDELEAN a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT. Il a délégation pour signer les engagements de dépenses dans la limite du même montant.



**Article 6 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021


La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-100 le

03.09.2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Florin ARDELEAN	Dir. Adj. Log.	F.A.	



## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BENOIT, Pharmacien au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-127 le ... 01/09/2021 ... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Philippe BENOIT	PH	PB	



## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Thomas BERTRAND, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur Adjoint de la Direction des Affaires Médicales et de la Recherche du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et de la Direction des Affaires Médicales du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, du Centre Hospitalier de Fismes et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

**Article 2 :** En l'absence du Directeur des Affaires Médicales, Monsieur Thomas BERTRAND a notamment compétence pour les questions relatives à l'organisation médicale, aux tableaux de services et aux décisions afférentes au dispositif de permanence des soins dans le respect des règles déontologiques et professionnelles, et en liaison avec la Commission de l'Organisation et de la Permanence des Soins. Il a par ailleurs compétence en matière de gestion hospitalière des personnels médicaux de tous statuts, des internes et étudiants, en matière d'effectifs médicaux, de recrutements, de conventions de coopération, d'activités d'intérêt général, de contrats d'activité libérale, ainsi que pour la mise en œuvre de la formation, les ordres de mission, la paie et les remboursements de frais, les assignations au travail des personnels médicaux.

**Article 3 :** En l'absence du Directeur des Affaires Médicales, Monsieur Thomas BERTRAND a compétence pour les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement de la recherche, en lien avec le Pôle Recherche et Santé Publique.

**Article 4 :** En l'absence du Directeur des Affaires Médicales, une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Thomas BERTRAND pour tout acte de gestion, courriers et actes d'ordonnateur entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées, y compris les décisions relatives aux publications de postes et recrutements, contrats d'activité libérale, conventions de coopération et d'activités d'intérêt général, ainsi que les conventions liées à la recherche.

**Article 5 :** En l'absence du Directeur des Affaires Médicales, Monsieur Thomas BERTRAND a délégation de signature pour les assignations au travail des personnels relevant de son autorité, ainsi que pour les ordres de mission des agents de son service, y compris pour les déplacements.

**Article 6 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Thomas BERTRAND pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-126 le 01/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Thomas BERTRAND	DH	TB	





## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Hilde BIAIS, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice des Services Numériques du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Hilde BIAIS a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction des Services Numériques qui recouvrent notamment les relations avec les prestataires et les structures de coopération, la mise en œuvre des procédures et de la sécurité informatique, les équipements et les réseaux informatiques, les télécommunications.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Hilde BIAIS pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 4 :** Madame Hilde BIAIS exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de la Direction. A ce titre, elle a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 5 :** Madame Hilde BIAIS a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT. Elle a notamment délégation pour signer les engagements de dépenses quel qu'en soit le montant.

**Article 6 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/FE/LL/VM/2021-112 le ..02/09/2021. :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Hilde BIAIS	<i>Ingenieur en Chef</i>	<i>HB</i>	



## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Carine CAULET, Pharmacien au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-131 le ..04/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Carine CAULET	PH	CC	



LMF/FE/LL/VM/2021-094

## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;
- VU la convention de direction commune du 4 août 2021 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Fismes.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL, Directeur, est chargé des fonctions de Secrétaire Général du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize et du Centre Hospitalier de Fismes.

**Article 2 :** Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL est habilité à représenter la Directrice Générale en toutes circonstances à l'intérieur comme à l'extérieur du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize et du Centre Hospitalier de Fismes.

**Article 3 :** Il est donné à ce titre à Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL une délégation générale de signature pour l'ensemble des responsabilités qui relèvent de la Directrice Générale des établissements, y compris les décisions de toute nature relatives aux personnels et à l'organisation, à l'exception des décisions portant sanction disciplinaire.

**Article 4 :** Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL a délégation pour la signature de tous les documents de marchés publics et des pièces y afférentes ainsi que pour la signature des bons de commande, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment en matière d'achat de médicaments.

**Article 5 :** Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL a délégation de signature pour tous actes d'ordonnateur.

**Article 6** : Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL a délégué de signature pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAEELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-094 le 7.9.21

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Frédéric - Alexandre CAZORLA-SEIGNOL	DM MC	FACS	



# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/FE/LL/VM/2021-113

## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Sandrine COURROUX, Responsable du Département Formation et Développement des compétences au sein du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales, est habilitée à signer, dans le cadre de la formation continue, les remboursements des frais de déplacement, les factures aux organismes de formation (étant entendu que les conventions sont préalablement signées par le Directeur ou le Directeur adjoint du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales), les attestations de prise en charge au titre de la formation, les convocations des agents aux formations et les ordres de mission pour utilisation du véhicule personnel (dans le cadre d'une autorisation exceptionnelle).


**Article 2 :** La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-113 le 3 septembre 2021.

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sandrine COURROUX	Attaché d'administration	SC	





LMF/FE/LL/VM/2021-193

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Justine DE LA ROCHE, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice déléguée du Pôle EHPAD-USLD du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Madame Justine DE LA ROCHE est également coordinatrice de la filière gériatrique du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Justine DE LA ROCHE a compétence pour l'organisation et le fonctionnement, dans les limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires, des établissements placés sous sa responsabilité, à savoir les résidences Marguerite Rousselet, Roux, Røederer-Boisseau et Wilson.

A ce titre, elle a notamment compétence pour la mise en œuvre des règles de sécurité, les relations avec les usagers et leur famille en lien avec la Direction de la Qualité, Gestion des Risques et Relation des Usagers, les relations avec les organismes sociaux, l'admission des hébergés et patients, d'une façon générale, pour tous actes de gestion et d'organisation relevant de la direction desdits établissements.

**Article 3 :** Madame Justine DE LA ROCHE assure également, en liaison avec l'équipe responsable de Pôle (médecin et cadre supérieur) et les différentes Directions fonctionnelles, le suivi du fonctionnement, de l'activité, de la qualité de la prise en charge et des résultats, impulse la mise en œuvre des mesures d'efficience, participe à la définition des moyens, à l'élaboration du projet et du contrat du pôle, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique d'intéressement.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Justine DE LA ROCHE pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 5** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance et Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-193 le 1/09/2021:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Justine DE LA ROCHE	Directrice	JO	



## Décision portant délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Lucie DELECRAY, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice déléguée des Pôles F.P.E. (Femme, Parents, Enfants), Locomoteur, Médecines, Médecine bucco-dentaire, Tête et Cou, et U.R.A.D. (Urgences, Réanimation, Anesthésie, Douleur).

**Article 2 :** Madame Lucie DELECRAY a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction déléguée des Pôles. Elle assure notamment, en liaison avec les chefs de Pôle, le suivi du fonctionnement, de l'activité, de la qualité de la prise en charge, et des résultats, impulse la mise en œuvre des mesures d'efficacité, participe à la définition des moyens, à l'élaboration des projets et des contrats des Pôles, ainsi qu'à la mise en œuvre de la politique d'intéressement.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Lucie DELECRAY pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Lucie DELECRAY pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

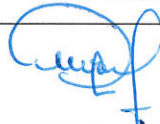
**Article 5 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-190 le 01/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Lucie DELECRAY	Directrice d'hôpital hors classe	LD	





LMF/LL/VM/2021-093

## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;
- VU la convention de direction commune du 4 août 2021 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Centre Hospitalier de Fismes.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Frédéric ESPENEL, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize et du Centre Hospitalier de Fismes.

**Article 2 :** Monsieur Frédéric ESPENEL est habilité à représenter la Directrice Générale en toutes circonstances à l'intérieur comme à l'extérieur du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize et du Centre Hospitalier de Fismes.

**Article 3 :** Il est donné à ce titre à Monsieur Frédéric ESPENEL une délégation générale de signature pour l'ensemble des responsabilités qui relèvent de la Directrice Générale des établissements, y compris les décisions de toute nature relatives aux personnels et à l'organisation, à l'exception des décisions portant sanction disciplinaire.

**Article 4 :** Monsieur Frédéric ESPENEL a délégation pour la signature de tous les marchés publics et des pièces y afférentes ainsi que pour la signature des bons de commande, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, notamment en matière d'achat de médicaments.

**Article 5 :** Monsieur Frédéric ESPENEL a délégation de signature pour tous actes d'ordonnateur.

**Article 6** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICARELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/LL/VM/2021-093 le 01/09/2021 .....

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Frédéric ESPENEL	M classe exceptionnelle	FE	





## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Carole FRANCES, Pharmacien au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du CHU en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.

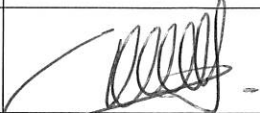
**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-133 le 7/09/21 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Carole FRANCES	PH	CF	



LMF/FE/LL/VM/2021-148

## Décision portant délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Mélanie GAILLARD, Cadre administratif de Pôle - Responsable Achats, est habilitée à signer les marchés publics d'un montant maximum de 5 000 € HT et les bons de commande d'un montant maximum de 10 000 € HT pour les achats du Pôle de Biologie Médicale et Pathologie.


**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-148 le 03/04/21..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Mélanie GAILLARD	Technicienne Labo	MG	



LMF/FE/LL/VM/2021-107

## Décision portant délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Monique GARNON, Responsable des achats d'équipements non médicaux au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, est habilitée à signer les bons de commande de la Direction des Achats d'un montant maximum de 3 000 € HT.


**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-107 le 1<sup>er</sup> 10/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Monique GARNON	Cadre de Santé Responsable Achats	MG	



LMF/FE/LL/VM/2021-099

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Cédric GAROT, Directeur, est chargé de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

**Article 2 :** Monsieur Cédric GAROT a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, qui recouvrent notamment les travaux, les équipements, la maintenance des bâtiments et des infrastructures, la maintenance des matériels biomédicaux, la matériovigilance, la sécurité et l'hygiène des locaux et des installations, la sécurité incendie et l'environnement, les services logistiques et industriels, la sécurité alimentaire, les services économiques ainsi que les achats et approvisionnements dans le domaine des médicaments, dispositifs médicaux, équipements biomédicaux, équipements et fournitures générales, hôtellerie, prestations générales, laboratoires, transports et véhicules.

**Article 3 :** Monsieur Cédric GAROT exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de la Direction. A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 4 :** Monsieur Cédric GAROT a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la réalisation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT. Il a notamment délégation pour signer les engagements de dépenses quel qu'en soit le montant.

**Article 5 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Cédric GAROT pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 6 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Cédric GAROT pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de Direction.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER





Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-099, le *01.09.2021*

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Cédric GAROT	<i>Ingénieur en chef</i>	<i>Cs.</i>	<i>a.</i>



LMF/FE/LL/VM/2021-125

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Sébastien GAYET, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur de la Qualité, de la Gestion des Risques et des Relations avec les Usagers du Centre Hospitalier Universitaire de Reims. Il exerce également les fonctions de responsable des plans de secours.

**Article 2 :** En matière de qualité et de gestion des risques, Monsieur Sébastien GAYET a compétence pour tous actes relevant de la qualité, pour la prévention, l'évaluation et la gestion des risques, les audits internes en matière de qualité, et pour toutes décisions afférentes à la procédure de certification.

**Article 3 :** Monsieur Sébastien GAYET a délégation de signature pour les courriers et actes de gestion entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 4 :** Monsieur Sébastien GAYET a délégation de signature pour les ordres de mission du personnel de son service, à l'exclusion des formations prises en charge dans le cadre du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 5 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-125 le *01/09/2021* :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sébastien GAYET	<i>Directeur</i>	<i>SG</i>	



LMF/FE/LL/VM/2021-096

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Laurent GUCCIONE, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur du projet Nouvel Hôpital.

**Article 2 :** Monsieur Laurent GUCCIONE a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction du projet Nouvel Hôpital qui recouvrent notamment la conduite de l'opération de reconstruction du site principal du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS, la coordination de l'équipe projet dédiée, les relations avec l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage ainsi que l'organisation des concours de Maîtrise d'Œuvre pour la phase 2 du projet.

**Article 3 :** Monsieur Laurent GUCCIONE exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de la Direction. A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 4 :** Monsieur Laurent GUCCIONE a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT.

Cette délégation permet notamment la signature des situations financières et acomptes des travaux et prestations intellectuelles liées à l'acte de construire, les actes de sous-traitance ainsi que les courriers de mises en œuvre des mesures coercitives à l'encontre des prestataires.

Monsieur Laurent GUCCIONE a également délégation pour signer les engagements de dépenses et les ordres de service dans la limite de 1 000 000 € HT.

**Article 5 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Laurent GUCCIONE pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 6 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Laurent GUCCIONE pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-096 le 01/09/2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Laurent GUCCIONE	Directeur Adjoint	LG	



## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Marie HENRY, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice adjointe du projet Nouvel Hôpital.

**Article 2 :** Madame Marie HENRY a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction du projet Nouvel Hôpital qui recouvrent notamment la conduite de l'opération de reconstruction du site principal du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, la coordination de l'équipe projet dédiée, les relations avec l'équipe de Maîtrise d'Œuvre et l'Assistant à Maîtrise d'Œuvre ainsi que l'organisation des concours de Maîtrise d'Œuvre pour la phase 2 du projet. Elle supplée le Directeur du projet Nouvel Hôpital en cas d'absence ou d'indisponibilité de ce dernier.

**Article 3 :** Madame Marie HENRY a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 4 :** Madame Marie HENRY a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT.

Cette délégation permet notamment la signature des situations financières et acomptes des travaux et prestations intellectuelles liées à l'acte de construire, les actes de sous-traitance ainsi que les courriers de mises en œuvre des mesures coercitives à l'encontre des prestataires.

Madame Marie HENRY a également délégation pour signer les engagements de dépenses et les ordres de service dans la limite de 1 000 000 € HT.

**Article 5 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Marie HENRY pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 6 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Marie HENRY pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

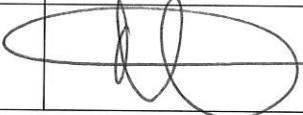
La Directrice Générale

Laetitia MICAËLLI-FLENDER





Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-097 le 01/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Marie HENRY	DH Hors Classe	MH	



LMF/FE/LL/VM/2021-103

## Décision portant délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.*

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Christophe HERENT, Chef du service Exploitation Maintenance au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, est habilité à signer les bons de commande relevant de la Direction des Services Techniques d'un montant maximum de 5 000 € HT.

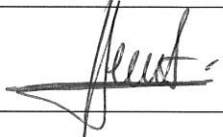
**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-103 le 04/09/2021.

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Christophe HERENT	Ingenieur en chef	C.H	



## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Dominique HETTLER, Pharmacien, chef du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/EVM/2021-135 le .....7.10.2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Dominique HETTLER	Phonocine Chef de Pôle	LD	HCS



## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Marion LAFURIE, Pharmacien au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-136 le 01/09/2021..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Marion LAFAURIE	Praticien Hospitalier	ml	





LMF/FE/LL/VM/2021-115

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Martin LAFON est chargé des fonctions de Directeur adjoint du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations sociales du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

**Article 2 :** Monsieur Martin LAFON a compétence générale et permanente pour toutes affaires relatives à la gestion des personnels non médicaux, à la formation et aux relations sociales, dans le respect de l'organisation mise en place au sein du pôle. Il a compétence en matière de gestion des personnels non médicaux, notamment en matière de recrutement, d'affectation, de déroulement de carrière, de rémunération, de notation, de discipline, de formation, de fin de fonctions. Le cas échéant, cette compétence s'exerce dans les conditions prévues par les dispositions statutaires et réglementaires. Il supplée le Directeur du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations sociales en cas d'absence ou d'indisponibilité de ce dernier.

**Article 3 :** Monsieur Martin LAFON a compétence, à titre principal, pour signer les ordres de missions à l'exclusion des déplacements à l'étranger, ainsi que les assignations au travail des personnels du pôle et de l'ensemble des personnels non médicaux de l'établissement et pour tous actes d'ordonnateur relatifs à la paie et aux dépenses de personnel non médical.

Monsieur Martin LAFON a délégation de signature pour tous actes de gestion ou d'organisation, décisions ou courriers relatifs aux personnels non médicaux à l'exclusion des sanctions disciplinaires. Il a également compétence pour la liquidation des frais de mission et délégation de signature des conventions stage, convention de formation et de tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics de formation, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Martin LAFON pour toutes décisions, tous courriers entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées en qualité de Directeur adjoint au sein du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations sociales.



**Article 5** : En cas d'absence de la Directrice Générale et du Directeur délégué, Monsieur Martin LAFON dispose d'une délégation générale pour signer toute décision ou tout acte présentant un caractère urgent et nécessaire à la bonne marche de l'Établissement.

**Article 6** : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Martin LAFON pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-115 le .02/09/2021..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Martin LAFON	DH	ML	



LMF/FE/LL/VM/2021-122

## Décision portant délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Anne LALLEMENT, Attachée d'administration principale au sein de la Direction des Finances et du Pilotage Médico économique est habilitée à procéder à la constatation des droits et obligations, pour liquider les recettes ou les dépenses, pour émettre les ordres de recouvrer ou de payer, les titres de recettes et les mandats, accompagnés des pièces justificatives requises. La signature des bordereaux de titre et de mandat est également déléguée.

**Article 2 :** La signature des ordres de réquisitions du comptable public et des autorisations de poursuite n'est pas déléguée.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-122 le 07/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Anne LALLEMENT	Attachée d'Administration	AL	



LMF/FE/LL/VM/2021-108

## Décision portant délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Arnaud LECOMTE, Chef du Service Achats au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, est habilité à signer les marchés publics et les bons de commande d'un montant maximum de 25 000 € HT de la Direction des Achats.


**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature référencée LMF/FE/LL/VM/2021-108 le ..01.09.2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Arnaud LECOMTE	Ingénieur en chef	A.L	





## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Maryline LEGRAND, Pharmacien au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-137le .... 2/9/2021.. :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Maryline LEGRAND	Praticien Hospitalier	ML	





## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.*

### Décide :

**Article 1 :** Madame Jeannine LEONARD est chargée des fonctions de Directrice des soins adjointe au Coordonnateur au sein du pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales.

**Article 2 :** Madame Jeannine LEONARD a compétence générale en matière d'organisation et de fonctionnement du service placé sous sa responsabilité et pour l'encadrement des personnels qui y sont affectés, y compris en matière d'assignation au travail, ainsi que pour la délivrance des ordres de mission, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Jeannine LEONARD pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Jeannine LEONARD pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.


**Article 5 :** La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-120 le 21.09.2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Jeaninne LEONARD	Directeur des Services	SL	



## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ;
- VU ensembles, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Ludovic LORRAIN, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur des Affaires Juridiques du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

Monsieur Ludovic LORRAIN est également chargé des fonctions de Directeur en charge de la Cellule des Marchés Publics du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne en qualité de Directeur adjoint au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique.

**Article 2 :** Monsieur Ludovic LORRAIN a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction des Affaires Juridiques qui recouvrent notamment l'élaboration et le suivi juridique des conventions, les procédures relatives au renforcement de la sécurité juridique, le traitement et le suivi des demandes indemnitaires et plaintes des usagers, le traitement et le suivi des réquisitions, les relations avec les autorités administratives indépendantes, les instances juridictionnelles et les assureurs.

Monsieur Ludovic LORRAIN a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction de la Cellule des Marchés Publics qui recouvrent notamment la passation et la modification des marchés publics.

**Article 3 :** Monsieur Ludovic LORRAIN exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation des deux Directions. A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 4 :** Monsieur Ludovic LORRAIN a délégation de signature pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées et notamment les courriers de fin de non-recevoir, les courriers et dépôts de plainte, les conclusions et mémoires déposés devant les instances juridictionnelles.

Monsieur Ludovic LORRAIN a délégué de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant des prestations juridiques et des assurances, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 25 000 € HT. Il a délégué pour signer les engagements de dépenses dans la limite du même montant.

**Article 5 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER





Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-098 le ...*1<sup>er</sup> septembre 2021*

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Ludovic LORRAIN	<i>Dirigeur</i>	<i>L</i>	<i>L</i>



LMF/FE/LL/VM/2021-095

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Yannis MAKOUDI, Directeur, est chargé des fonctions de Directeur des Affaires Générales. Cette responsabilité s'exerce en liaison avec la Direction Générale Ajointe.

**Article 2 :** Monsieur Yannis MAKOUDI a compétence générale pour l'ensemble des activités de la Direction des Affaires Générales qui recouvrent notamment la mise en œuvre du projet d'établissement en matière de responsabilité sociétale, de prévention et de promotion de la santé. A ce titre, il a compétence en matière de promotion des actions communes avec les acteurs du soin en ville. Il a par ailleurs compétence pour la mise en œuvre de la démarche éthique ainsi que pour le pilotage de la politique en matière de coopération internationale, de gestion des archives médicales et administratives ainsi qu'en matière d'action culturelle et de valorisation de l'histoire et du patrimoine du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Monsieur Yannis MAKOUDI est également Directeur en charge de filière du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yannis MAKOUDI pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Yannis MAKOUDI pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.



**Article 5 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-095 le .....1/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Yannis MAKOUDI	PH CN		



## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Monsieur Antonin MARECHAL, Pharmacien Assistant au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.

**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-138 le ..2/09/2021... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Antonin MARECHAL	Pharmacien Hospitalier	A. M	



## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.*

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Elise MICHELET HUOT, Pharmacien au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.

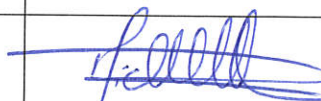
**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-140 le ... 01/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Elise MICHELET HUOT	PH	EMH	



# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

LMF/FE/LL/VM/2021-116

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Quentin MORETTE, Responsable du Département Qualité de Vie au Travail au sein du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations Sociales, est habilité à signer, dans le cadre des attributions du département, tout acte, arrêté, décision, pièce comptable et correspondance courante.

**Article 2 :** La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

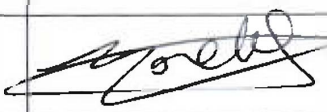
Toute correspondance  
doit être adressée  
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale  
du C. H. U. de Reims  
45, Rue Cognacq-Jay  
51082 Reims Cedex

LMF/FE/LL/VM/2021-116

1/2

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-116 le 01/09/2021 .....

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Quentin MORETTE	Attaché d'Administration Hospitalière	QM	



## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Sylvain PASTEAU est chargé des fonctions de Directeur Adjoint du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations sociales du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

**Article 2 :** Monsieur Sylvain PASTEAU a compétence générale et permanente pour toutes affaires relatives à la gestion des personnels non médicaux, à la formation et aux relations sociales, dans le respect de l'organisation mise en place au sein du pôle. Il a compétence en matière de gestion des personnels non médicaux, notamment en matière de recrutement, d'affectation, de déroulement de carrière, de rémunération, de notation, de discipline, de formation, de fin de fonctions. Le cas échéant, cette compétence s'exerce dans les conditions prévues par les dispositions statutaires et réglementaires. Il supplée le Directeur du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations sociales en cas d'absence ou d'indisponibilité de ce dernier.

**Article 3 :** Monsieur Sylvain PASTEAU a compétence, à titre principal, pour signer les ordres de missions à l'exclusion des déplacements à l'étranger, ainsi que les assignations au travail des personnels du pôle et de l'ensemble des personnels non médicaux de l'établissement. Monsieur Sylvain PASTEAU a délégation de signature pour tous actes de gestion ou d'organisation, décisions ou courriers relatifs aux personnels non médicaux à l'exclusion des sanctions disciplinaires et pour tous actes d'ordonnateur relatifs à la paie et aux dépenses de personnel non médical. Il a également compétence pour la liquidation des frais de mission et délégation de signature des conventions stage, convention de formation et de tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics de formation, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Sylvain PASTEAU pour toutes décisions, tous courriers entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées en qualité de Directeur adjoint au sein du Pôle Ressources Humaines – Organisation des soins – Formation – Relations sociales.

**Article 5 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Sylvain PASTEAU pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 6** : La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize, ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-117 le 01/09/2021 .....

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sylvain PASTEAU	DH	SP	





## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Brigitte PICAUD PONSINET, Pharmacien au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.


**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-142 le ...03/09/21..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Brigitte PICAUD PONSINET	PRATICIEN HOSPITALIER	BP	



LMF/FE/LL/VM/2021-118

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Sandrine ROUQUETTE, Attachée d'administration hospitalière, responsable du Département Recrutement, Mobilité et Carrières au sein du Pôle Ressources Humaines – Organisation des Soins – Formation – Relations Sociales, est habilitée à signer, dans le cadre de la gestion des carrières, les certificats administratifs, les attestations de service fait, les courriers et bordereaux d'envoi, les frais de déplacement, les dossiers CNRACL (validations, rétablissement dans les droits), les états d'acompte sur traitement, les demandes de blocage de paie et les conventions de stage avec les écoles paramédicales, pour le personnel non médical et les étudiants des filières paramédicales, toute décision relative à la gestion du temps de travail, tout document relatif au recrutement ou à l'affectation de personnels non-médicaux.

**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021



La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Toute correspondance  
doit être adressée  
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale  
du C. H. U. de Reims  
45, Rue Cognacq-Jay  
51092 Reims Cedex

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-118 le 01/09/2021 .....

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sandrine ROUQUETTE	Attachée d'administration		



## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur David ROZÉ, Directeur Adjoint au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, est chargé des fonctions de Directeur des Achats du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

Monsieur David ROZÉ est également chargé des fonctions de Directeur délégué des pôles médico-techniques du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

**Article 2 :** Monsieur David ROZÉ a compétence pour l'ensemble des activités de la Direction des Achats qui recouvrent les achats et les approvisionnements du domaine des travaux, de la maintenance des bâtiments et des infrastructures, des médicaments, dispositifs médicaux, des équipements biomédicaux et leur maintenance, des équipements et fournitures générales, de l'hôtellerie, des prestations générales, des laboratoires, des transports et des véhicules.

**Article 3 :** Monsieur David ROZÉ assure, en liaison avec les responsables médicaux, le suivi du fonctionnement, de l'activité, de la qualité et des résultats des pôles Biologie, Imagerie et Pharmacie.

**Article 4 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur David ROZÉ pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

**Article 5 :** Monsieur David ROZÉ a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

**Article 6 :** Monsieur David ROZÉ a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, à l'exception de la signature des actes d'engagement, de la modification et de la résiliation des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT. Il a délégation pour signer les engagements de dépenses quel qu'en soit le montant.

**Article 7 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur David ROZÉ pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de Direction et des gardes effectuées au Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay.

**Article 8 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-110 le ...01/09/2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
David ROZÉ	Directeur	DR	



## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Une délégation de signature est donnée à Madame Bérénice SADON, Pharmacien Assistant au sein du Pôle Pharmacie-Pharmacovigilance, pour tous documents afférents aux approvisionnements du Centre Hospitalier Universitaire de Reims en matière de dispositifs médicaux et de médicaments.

**Article 2 :** Le périmètre de cette délégation n'inclut pas les signatures des pièces afférentes à la passation des marchés publics.

**Article 3 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-144 le 01/09/2021..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Bérénice SADON	assistante spécialiste	BS	



LMF/FE/LL/VM/2021-123

# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Léa THUILLEAUX, Directrice Adjointe en charge de l'appui à la performance et du parcours patient, est chargée, sous l'autorité du Directeur des Finances, de la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que de la gestion du contrôle de gestion et de la Base de Reims au sein de la Direction des Finances et du Pilotage Médico économique du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

**Article 2 :** Madame Léa THUILLEAUX a délégation pour toutes décisions et tous courriers entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées, en matière de recettes, y compris les poursuites éventuelles, comme de dépenses, y compris les mandats.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Léa THUILLEAUX pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 4 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER


Toute correspondance  
doit être adressée  
impersonnellement à :

Madame la Directrice Générale  
du C. H. U. de Reims  
45, Rue Cognacq-Jay  
51092 Reims Cédex

LMF/FE/LL/VM/2021-123

1/2

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-123 le 01/09/2021..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Léa THUILLEAUX	Directeur d'hôpital	L.T	



LMF/FE/LL/VM/2021-124

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Lucas TIDADINI, Directeur Adjoint, est chargé, sous l'autorité du Directeur des Finances, de la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que de la gestion du service Admissions – Facturation et du service Social au sein de la Direction des Finances et du Pilotage Médico économique du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

Il est également chargé du suivi d'affaires financières et du Fonds d'action du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

**Article 2 :** Monsieur Lucas TIDADINI a délégation pour toutes décisions et tous courriers entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées, en matière de recettes, y compris les poursuites éventuelles, comme de dépenses, y compris les mandats. En ce qui concerne le service Admissions – Facturation, cette délégation s'étend notamment à l'état civil.

**Article 3 :** Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Lucas TIDADINI pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 4 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/EVM/2021-124 le ...26.09.21..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Lucas TIDADINI	D.H	L.T	



LMF/FE/LL/VM/2021-111

## Décision portant délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Claire ULRICH, Cheffe du Service Exécution des Marchés au sein de la Direction du Patrimoine, des Achats et de la Logistique, est habilitée à signer les marchés publics et les bons de commande d'un montant maximum de 25 000 € HT de la Direction des Achats.


**Article 2 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-111 le *21.09.2021* :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Claire ULRICH	<i>Attachée d'Administration</i>	<i>ew</i>	

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Madame Linda BERIC, Ingénieur hospitalier principal au sein de la Direction des finances et de l'appui à la performance du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay reçoit délégation de signature pour procéder à la constatation des droits et obligations, pour liquider les recettes ou les dépenses, pour émettre les ordres de recouvrer ou de payer, les titres de recettes et les mandats, accompagnés des pièces justificatives requises. La signature des bordereaux de titres et de mandats est également déléguée.

**Article 2 :** La signature des ordres de réquisition du comptable public et des autorisations de poursuite n'est pas déléguée.

**Article 3 :** Le délégataire rend compte à échéance régulière au délégant des actes réalisés.

**Article 4 :** La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de l'établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

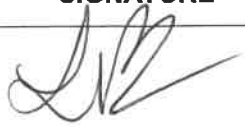
La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-183 le 01.09.2021.

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Linda BERIC	Ingénieur Hospitalier Principal	LB	



LMF/FE/LLVM/2021-184

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay,**

- *VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.*

### Décide :

**Article 1 :** Madame Léa BOYARD, Directrice, est chargée de la direction opérationnelle des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes du Hameau Champenois et de Dormans au sein du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay.

À ce titre, elle assure la coordination de la prise en charge des personnes âgées tout au long de leur parcours au sein des établissements. Pour ce faire, elle promeut, en lien avec les acteurs concernés, toute démarche améliorant cette prise en charge.

Elle assure, sous la supervision du Directeur délégué, la responsabilité de la gestion et du pilotage des services et a autorité fonctionnelle sur les agents qui y sont affectés.

Elle s'assure de la conformité de la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées avec la réglementation, les référentiels opposables, la convention tripartite. Elle met en place les démarches pour assurer la qualité et la bientraitance. Elle s'assure de la sécurité des résidents, des personnels, des biens et des locaux.

Elle coordonne son action avec les directions fonctionnelles.

**Article 2 :** Madame Léa BOYARD prépare les réunions des CVS du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay.

**Article 3 :** Madame Léa BOYARD a délégation permanente pour signer :

En matière d'économat et finance :

- les bons de commande dans la limite de 10 000 € hors taxes, à l'exclusion de toute commande d'investissement ;
- les courriers/télécopies adressés aux fournisseurs (demandes d'informations administratives, suspension du délai de paiement) ;
- les bordereaux d'envois divers ;

- les déclarations de sinistres aux assureurs (constats...) ;
- les correspondances adressées aux organismes et établissements extérieurs ;
- les contrats de prestations d'animation.

En matière de ressources humaines :

- les ordres de mission des agents pour des réunions à l'extérieur ;
- les conventions de stage non rémunéré ou de formation ;
- les fiches de suivi Pôle Emploi / Mission locale des contrats aidés ;
- les convocations à la Médecine du Travail ;
- les bordereaux d'envoi divers ;
- les formalités et correspondances non créatrices de droit et ne faisant pas grief à un tiers.

En matière de gestion administrative des patients ou résidents :

- les attestations de présence des patients ou résidents ;
- les attestations de loyer pour la demande d'allocation logement ;
- les demandes et déclarations auprès des organismes financeurs (conseils départementaux, caisses de retraite...) ;
- le registre des décès ;
- les courriers aux familles (des courriers de remerciement, invitation à des réunions diverses) à l'exception des réponses aux plaintes ;
- les convocations au Conseil de la Vie Sociale, envoi des procès-verbaux.

La signature des documents dont la liste suit n'est pas déléguée :

- les contrats divers et marchés publics (maintenance, entretien...), à l'exception des contrats de prestations d'animation précités ;
- les contrats d'emprunts et tous documents relatifs ;
- tous documents relatifs aux procédures disciplinaires et contentieuses ;
- tous documents relatifs au recrutement et au déroulement de carrière des personnels ;
- les formalités et correspondances créatrices de droit ou faisant grief à un tiers.

**Article 4 :** Madame Léa BOYARD est autorisée à prendre toutes les décisions et mesures s'agissant :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein des établissements ;
- de la mise en œuvre du règlement intérieur des établissements ;
- de l'admission des résidents ;
- du séjour des résidents ;
- du tableau de prise en charge de l'APA des résidents ;
- de l'état du pécule des résidents ;
- des contrats de séjours ;
- de la prise en charge des résidents par l'HAD ;
- de la sécurité des biens et des personnes ;
- des moyens des établissements, notamment en situation de crise, en relation avec la Directrice Générale et la Directrice Déléguée ;
- de la gestion des personnels.

**Article 5 :** En cas d'absence du Directeur délégué, Madame Léa BOYARD dispose d'une délégation permanente pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 6 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-184 le 01.09.21 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Léa BOYARD	D3S classe normale	UB	



LMF/FE/LL/VM/2021-185

## Décision portant attribution de compétence et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Epernay,**

- *VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;*
- *VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;*
- *VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;*
- *VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne et Augé Colin à Avize ;*
- *VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.*

### **Décide :**

**Article 1 :** Madame Brigitte FRANZI, Directrice, est chargée des fonctions de Directrice déléguée du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail et des Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne et Augé Colin à Avize.

**Article 2 :** Concernant la Direction déléguée du Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay et du Centre Hospitalier Rémy Petit-Lemercier à Montmirail, Madame Brigitte FRANZI, reçoit délégation :

1°) pour présider le Directoire, en l'absence de la Directrice Générale. À ce titre, elle a délégation pour signer les ordres du jour, les convocations et les relevés de conclusions ;

2°) pour représenter la Directrice Générale lors des séances du Conseil de Surveillance et de la Commission Médicale d'Établissement ;

3°) pour représenter le Centre Hospitalier auprès des partenaires extérieurs ;

4°) pour représenter le Centre Hospitalier auprès et au sein des groupements dont il est membre, y compris le Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, ou, le cas échéant, pour désigner ou proposer la désignation d'un ou des représentants du Centre Hospitalier ;

5°) pour présider le CTE, le CHSCT ;

6°) pour signer, au nom de la délégante, toutes les décisions, tous les actes, tous les bordereaux, tous les marchés publics, contrats, conventions et leurs modifications et résiliations, tous les ordres, toutes les requêtes, tous les mémoires, toutes les convocations, toutes les réquisitions, y compris de personnel, tous les courriers et autres documents relevant des attributions du Directeur prévues à l'article L.6143-7 susvisé, dans le respect des procédures et des réglementations applicables, à l'exception des décisions citées à l'article 6 ci-après et de celles relevant de la compétence de l'établissement support du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne en application de l'article L.6132-3 du Code de la santé public susvisé ;

**Article 3** : Concernant la Direction déléguée des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne et Augé Colin à Avize, Madame Brigitte FRANZI reçoit délégation :

1°) pour représenter la Directrice Générale lors des séances du Conseil d'Administration ;

2°) pour représenter l'établissement auprès des partenaires extérieurs ;

3°) pour représenter l'établissement auprès et au sein des groupements dont il est membre, y compris le Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, ou, le cas échéant, pour désigner ou proposer la désignation d'un ou des représentants de l'établissement ;

4°) pour signer, au nom de la délégante, toutes les décisions, tous les actes, tous les bordereaux, tous les marchés publics, contrats, conventions et leurs modifications et résiliations, tous les ordres, toutes les requêtes, tous les mémoires, toutes les convocations, toutes les réquisitions, y compris de personnel, tous les courriers et autres documents relevant des attributions du Directeur prévues par les articles susvisés et notamment l'article L.315-17 du Code de l'action sociale et des familles, dans le respect d'une part des attributions du Conseil d'Administration définies par l'article L.315-12 du Code de l'action sociale et des familles, et d'autre part des procédures et des réglementations applicables, à l'exception des décisions citées à l'article 6 ci-après.

**Article 4** : Madame Brigitte FRANZI, au titre de la Direction déléguée, a délégation de signature pour tout acte d'ordonnateur.

**Article 5** : Madame Brigitte FRANZI a délégation de signature pour toute décision qu'elle peut être amenée à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 6** : En aucun cas et dans aucun des établissements visés dans l'article 1 ci-avant, la signature des décisions et documents suivants n'est déléguée pour :

- les sanctions disciplinaires prises sur avis du conseil de discipline ;
- les actes d'engagements, les modifications et résiliations des marchés publics de travaux d'un montant supérieur au seuil des procédures formalisées (5 350 000 € à la date de la présente décision) ;
- les communiqués de presse.



**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance de chaque établissement, au Conseil d'Administration des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay-Champagne et Augé Colin à Avize ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

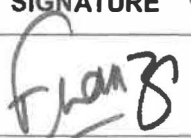
Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-185 le 02/09/2021 .....

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Brigitte FRANZI	D.H.	BF	

LMF/FE/LL/VM/2021-187

## Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Centre Hospitalier Auban-Moët d'Épernay,**

- VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune modifiée du 28 juin 2016 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims, le Centre Hospitalier Auban-Moët à Épernay, le Centre Hospitalier Rémy Petit-Lømercier à Montmirail et des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Jean Collery à Ay et Augé Colin à Avize.

### Décide :

**Article 1 :** Monsieur Éric VALLÉE, Directeur, est chargé de la direction opérationnelle de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Augé Colin à Avize.

À ce titre, il assure la coordination de la prise en charge des personnes âgées tout au long de leur parcours au sein de l'établissement. Pour ce faire, il promet, en lien avec les acteurs concernés, toute démarche améliorant cette prise en charge.

Il assure, sous la supervision du Directeur délégué, la responsabilité de la gestion et du pilotage de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Augé Colin à Avize.

Il s'assure de la conformité de la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées avec la réglementation, les référentiels opposables, la convention tripartite. Il met en place les démarches pour assurer la qualité et la bien-être. Il s'assure de la sécurité des résidents, des personnels, des biens et des locaux.

Il a autorité fonctionnelle sur les agents affectés dans l'établissement.

Il coordonne son action avec les directions fonctionnelles.

**Article 2 :** Monsieur Éric VALLÉE assure la présidence du CHSCT de l'Établissement d'Avize. En cas d'absence de la Directrice Générale ou de la Directrice déléguée, il assure la présidence du CTE de l'Établissement d'Avize.

Monsieur Éric VALLÉE prépare les réunions du CVS de l'Établissement d'Avize.

**Article 3** : Monsieur Éric VALLÉE a délégation permanente pour signer :

En matière d'économat et finance :

- les pièces comptables, titres de recettes, mandats et bordereaux relatifs aux dépenses et recettes prévues aux budgets de l'Établissement d'Avize;
- les bons de commande dans la limite de 10 000 € hors taxes, à l'exclusion de toute commande d'investissement ;
- les courriers/télexcopies adressés aux fournisseurs (demandes d'informations administratives, suspension du délai de paiement) ;
- les bordereaux d'envois divers ;
- les déclarations de sinistres aux assureurs (constats...) ;
- les correspondances adressées aux organismes et établissements extérieurs ;
- les contrats de prestations d'animation.

En matière de ressources humaines :

- les ordres de mission des agents pour des réunions à l'extérieur ;
- les conventions de stage non rémunéré ou de formation ;
- les fiches de suivi Pôle Emploi / Mission locale des contrats aidés ;
- les convocations à la Médecine du Travail ;
- les bordereaux d'envoi divers ;
- les formalités et correspondances non créatrices de droit et ne faisant pas grief à un tiers.

En matière de gestion administrative des patients ou résidents :

- les attestations de présence des patients ou résidents ;
- les attestations de loyer pour la demande d'allocation logement ;
- les demandes et déclarations auprès des organismes financeurs (conseils départementaux, caisses de retraite...) ;
- le registre des décès ;
- les courriers aux familles (des courriers de remerciement, invitation à des réunions diverses) à l'exception des réponses aux plaintes ;
- les convocations au Conseil de la Vie Sociale, envoi des procès-verbaux.

La signature des documents dont la liste suit n'est pas déléguée :

- les contrats divers et marchés publics (maintenance, entretien...), à l'exception des contrats de prestations d'animation précités ;
- les contrats d'emprunts et tous documents relatifs ;
- tous documents relatifs aux procédures disciplinaires et contentieuses ;
- tous documents relatifs au recrutement et au déroulement de carrière des personnels ;
- les formalités et correspondances créatrices de droit ou faisant grief à un tiers.

**Article 4** : Monsieur Éric VALLÉE est autorisé à prendre toutes les décisions et mesures s'agissant :

- de l'exercice du pouvoir de police au sein de l'établissement ;
- de la mise en œuvre du règlement intérieur de l'établissement ;
- de l'admission des résidents ;
- du séjour des résidents ;
- du tableau de prise en charge de l'APA des résidents ;
- de l'état du pécule des résidents ;
- des contrats de séjours ;
- de la prise en charge des résidents par l'HAD ;
- de la sécurité des biens et des personnes ;
- des moyens de l'établissement, notamment en situation de crise, en relation avec la Directrice Générale et la Directrice Déléguée.
- de la gestion des personnels.

**Article 5** : En cas du Directeur délégué, Monsieur Éric VALLÉE dispose d'une délégation permanente pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 6** : Le délégué rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés.

**Article 7** : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Augé Colin à Avize et fera l'objet publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncée LMF/FE/LL/VM/2021-187 le 01.03.2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Éric VALLÉE	Ingenieur. hospitalier ppa	ES	

**Divers**

**Groupement Hospitalier de  
Champagne**



## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensembles, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Monsieur Christophe AMANN, Directeur Adjoint en charge des Services Economiques, Logistiques, Techniques et Informatiques, est chargé des fonctions de référent achat de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Monsieur Christophe AMANN a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Monsieur Christophe AMANN respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021


La Directrice Générale



Laetitia MICHELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-169 le .....02/09/2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Christophe AMANN	DSELSi	CA	

CA

LMF/LL/EC/2021-150

## Arrêté portant délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Dans le cadre de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, Madame Hilde BIAIS, Directrice des Services Numériques du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation des marchés publics de fournitures et services informatiques d'un montant inférieur à 90 000 € HT.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Conseil de Surveillance ou Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement partie au Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/LL/EC/2021-150 le 02.09.2021. :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Hilde BIAIS	Ingenieur en Chef	HB	

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensembles, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Caroline BOUTEILLER, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique au Centre Hospitalier Rémy Petit Lemercier à Montmirail au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Caroline BOUTEILLER a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier Rémy Petit Lemercier à Montmirail, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Caroline BOUTEILLER respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021


La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-167 le 02/09/2021..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Caroline BOUTELLER	pharmacieu PHT	CB.	

LMF/FE/LL/EC/2021-151

## Arrêté portant délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Monsieur Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL, Secrétaire Général du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, a délégation pour la signature de tous les marchés publics, et des pièces y afférentes, passés dans le cadre de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Conseil de Surveillance ou Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement partie au Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-151 le ...7.9.2021...

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Frédéric-Alexandre CAZORLA-SEIGNOL	DM MC	FCS	



GROUPEMENT HOSPITALIER  
 DE CHAMPAGNE



LMF/FE/LL/EC/2021-157

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Françoise DE TOMMASO, Directrice adjointe en charge des Finances, est chargée des fonctions de référent achat du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Françoise DE TOMMASO a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Françoise DE TOMMASO respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/FE/LL/EC/2021-157 le 02/09/2021..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Françoise DE TOMMASO	Directrice Adjointe -H.C.		





GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



Centre Hospitalier  
de Châlons-en-Champagne

LMF/FE/LL/EC/2021-158

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Nathalie DERVIN, faisant fonction d'Attachée d'Administration Hospitalière, est chargée des fonctions de référent achat du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Nathalie DERVIN a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Nathalie DERVIN respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.



**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-158 le 2/09/2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Nathalie DERVIN	Adjoint des cadres	ND	

LMF/LL/EC/2021-152

## Arrêté portant délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Monsieur Frédéric ESPENEL, Directeur Général Adjoint du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, a délégation pour la signature de tous les marchés publics, et des pièces y afférentes, passés dans le cadre de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Conseil de Surveillance ou Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement partie au Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.


**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/LL/EC/2021-152 le 01/09/2021 .....

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Frédéric ESPENEL	D71 Classe exceptionnelle	FE	



GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE CHAMPAGNE



LMF/FE/LL/EC/2021-171

**Arrêté portant attribution de compétences  
et délégation de signature**

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

**Arrête :**

**Article 1 :** Madame Joëlle FERRAND, Attachée d'administration hospitalière, est chargée des fonctions de référent achat du Centre Hospitalier de Fismes au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Joëlle FERRAND a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins du Centre Hospitalier de Fismes, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Joëlle FERRAND respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.



**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

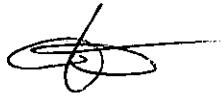
**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/FE/LL/EC/2021-171 le ..01.10.21:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Joëlle FERRAND	A A H	JF	

LMF/LL/EC/2021-153

## Arrêté portant délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Dans le cadre de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, Monsieur Cédric GAROT, Directeur du Patrimoine, des Achats et de la Logistique du Centre Hospitalier Universitaire de Reims, a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT dans les domaines d'achats suivants : médicaments, dispositifs médicaux, équipements biomédicaux, équipements et fournitures générales, hôtellerie, prestations générales, laboratoires, transports, véhicules, travaux, maintenance des équipements, des bâtiments et des infrastructures.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Conseil de Surveillance ou Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement partie au Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/LL/EC/2021-153 le ...01...09...2021

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Cédric GAROT	Ingénieur en chef	Ch.	ca.

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Isabelle GARREAU-ABARZUA, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier Auban Moët d'Eprenay au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Isabelle GARREAU-ABARZUA a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier Auban Moët d'Eprenay, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Isabelle GARREAU-ABARZUA respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

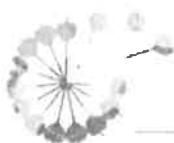
La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/FE/LL/EC/2021-155 le 3/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Isabelle GARREAU- ABARZUA	Pharmacienne Praticien Hospitalier	IG	



GROUPEMENT HOSPITALIER  
 DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



LMF/FE/LL/EC/2021-159

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Sophie JOLY, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Sophie JOLY a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Sophie JOLY respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICHAELI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-159 le ..01/09/21.. :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Sophie JOLY	Pharmacien PH	SJ	

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### **Arrête :**

**Article 1 :** Madame Michèle LECHNER, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Michèle LECHNER a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier de Châlons-en-Champagne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Michèle LECHNER respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.



**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

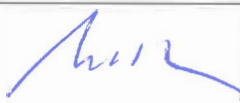
**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/FE/LL/EC/2021-160 le 01/09/2021.....:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Michèle LECHNER	Praticien Hospitalier	Mme Michèle LECHNER Pharmacien 112229.H N° RPPS 10000662907	

Centre Hospitalier  
51 rue du Cdt Dornen - BP 80501  
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE  
N° FINESS ETABLISSEMENT 510000037  
N° FINESS GEOGRAPHIQUE 510000169



GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



Groupe Hospitalier Sud-Ardenne

LMF/FE/LL/EC/2021-161

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensembles, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Monsieur Laurent LEMOUX, Ingénieur Travaux, est chargé des fonctions de référent achat du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Monsieur Laurent LEMOUX a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Monsieur Laurent LEMOUX respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

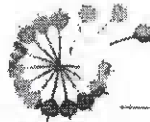


Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-161 le 01/09/2024:

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Laurent LEMOUX	Ingenieur en Chef de Classe exceptionnelle	LL	





GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



Groupe Hospitalier Sud-Ardenne

LMF/FE/LL/EC/2021-162

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

**La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,**

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Hélène MACAIGNE, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Hélène MACAIGNE a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Hélène MACAIGNE respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

HN

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

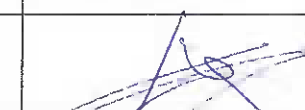
Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

HN

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/FE/LL/EC/2021-162 le ...21/09/2021..... :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Hélène MACAIGNE	Pharmacien - PH	HM	



## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Monsieur Paul PASCALI, Pharmacien, est chargé des fonctions de référent achat pharmaceutique de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Monsieur Paul PASCALI a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques de l'Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Monsieur Paul PASCALI respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.


Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale



Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-170 le 6/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Paul PASCALI	PH	M. Paul PASCALI	

M. Paul PASCALI  
Pharmacien 105885H  
EPSM Marne  
1, chemin de Bouy - BP 70555  
51022 Châlons en Champagne Cedex



GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE  
CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



ETIAPADA Verzenay  
Fondation DUCHATEL

LMF/FE/LLUEC/2021-178

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICHAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensembles, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-suppôt de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Nathalie RENAUDIN, Adjoint des cadres hospitaliers, est chargée des fonctions de référent achat de l'EHPAD Fondation Duchâtel de Verzenay au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Nathalie RENAUDIN a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins de l'EHPAD Fondation Duchâtel de Verzenay des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT, et une opération de travaux dans la limite de 100 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Nathalie RENAUDIN respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

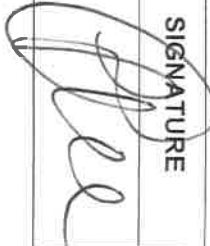
**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICHAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/FE/LL/EC/2021-178 le 21/09/21 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Nathalie RENAUDIN	ACH	NR	



LMF/LL/EC/2021-154

## Arrêté portant délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1er septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Dans le cadre de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, Monsieur David ROZÉ, Directeur des achats du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, a délégation de signature pour tous les actes relatifs à la passation des marchés publics d'un montant inférieur à 90 000 € HT dans les domaines d'achats suivants : médicaments, dispositifs médicaux, équipements biomédicaux, équipements et fournitures générales, hôtellerie, prestations générales, laboratoires, transports, véhicules, travaux, maintenance des équipements, des bâtiments et des infrastructures.

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au Conseil de Surveillance ou Conseil d'Administration ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement partie au Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021


La Directrice Générale

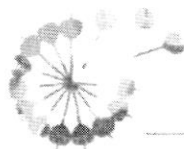


Laetitia MICAELLI-FLENDER



Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature  
référéncé LMF/LL/EC/2021-154 le *01/02/2021*

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
David ROZÉ	<i>Directeur</i>	<i>DR</i>	



GROUPEMENT HOSPITALIER  
DE CHAMPAGNE



CHU DE REIMS



CENTRE HOSPITALIER

LMF/FE/LL/EC/2021-174

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Madame Lydie VALLET-TADEUSZ, Pharmacien, est chargée des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier de Fismes au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Madame Lydie VALLET-TADEUSZ a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier de Fismes, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Madame Lydie VALLET-TADEUSZ respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

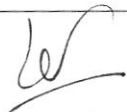
**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/FE/LL/EC/2021-174 le 1/09/2021 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Lydie VALLET-TADEUSZ	PH	W	

## Arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature

### La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims,

- VU le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ainsi que l'article R. 6132-21-1 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU ensemble, l'arrêté du 1<sup>er</sup> septembre 2016 portant approbation de la convention constitutive du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne, l'article 6 de ladite convention définissant l'établissement-support de ce groupement et la convention constitutive dudit groupement.

### Arrête :

**Article 1 :** Monsieur Pierre VONNA, Pharmacien, est chargé des fonctions de référent achat pharmaceutique du Centre Hospitalier Auban Moët d'Epernay au sein de la fonction achat mutualisée du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne.

**Article 2 :** Monsieur Pierre VONNA a compétence jusqu'au 31 décembre 2021 pour tous les actes, correspondances et décisions relevant de l'élaboration des besoins pharmaceutiques du Centre Hospitalier Auban Moët d'Epernay, des opérations de passation, signature et notification des marchés publics, ainsi que leurs éventuelles modifications et résiliation, dans la limite des catégories et montants suivants :

- 1) L'acte d'achat qui répond à un besoin régulier de l'année civile, dans la limite de 10 000 € HT ;
- 2) L'acte d'achat qui répond à un besoin non-régulier, à savoir une unité fonctionnelle en matière de fournitures et services dans la limite de 40 000 € HT ;
- 3) L'acte d'achat qui relève de la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables des articles R.2122-1 à 9 du Code de la commande publique, dans la limite de 40 000 € HT ;
- 4) L'acte d'achat réalisé par un marché subséquent fondé sur un accord-cadre mono-attributaire, dans la limite de 90 000 € HT.

**Article 3 :** Pour l'exercice de la présente délégation, Monsieur Pierre VONNA respectera les procédures réglementaires en vigueur et celles mises en place au sein du Groupement Hospitalier Universitaire de Champagne et fera précéder sa signature de la mention « *Pour la Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de REIMS et par délégation* ».

**Article 4 :** Le délégataire rend compte à échéances régulières au délégant des actes réalisés, notamment en cas de difficulté.

**Article 5 :** Le présent arrêté abroge et remplace toute disposition antérieure ayant le même objet. Il sera communiqué au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

**Article 6 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Reims, le 1<sup>er</sup> septembre 2021

La Directrice Générale

  
Laetitia MICAELLI-FLENDER

Reçu à titre de notification l'arrêté portant attribution de compétences et délégation de signature référencé LMF/FE/LL/EC/2021-156 le ...7/09/2021...

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Pierre VONNA	PHARMACIEN	P.V.	